

Rapport EXERCICE 2024 d'orientation budgétaire

Dossier de présentation



SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIE
D'INDRE-ET-LOIRE



territoire
d'énergie
INDRE-ET-LOIRE

Glossaire des abréviations

— AOD	Autorité Organisatrice de Distribution
— AP/CP	Autorisation de Programme / Crédit de Paiement
— BP	Budget Primitif
— BS	Budget Supplémentaire
— CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
— CNAS	Comité National d'Action Sociale
— DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
— ETP	Équivalent Temps Plein
— FACÉ	Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
— FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
— FdC	Fonds de Concours
— FNCCR	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
— IRVE	Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques
— RH	Ressources Humaines
— PCRS	Plan de Corps de Rue Simplifié
— ROB	Rapport d'Orientation Budgétaire
— SIG	Système d'Information Géographique
— TCCFE	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité
— TICFE	Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité
— TECVL	Territoire d'Énergie - Centre Val de Loire

Introduction

Dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire, le SIEIL s'est toujours attaché à une présentation exhaustive et transparente de ses dépenses et recettes par compétences tant en fonctionnement qu'en investissement.

Selon le texte, inséré à l'article L. 2312-1 du CGCT, dans les communes (...) et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'article D. 2312-3 du CGCT précise que cette présentation doit comporter une présentation de l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Cette année encore, nous vous proposons une présentation de nos finances actualisée par la prospective financière. Elle se situe dans la continuité des orientations budgétaires pluriannuelles validées dès 2020 pour assurer l'équilibre financier des compétences du SIEIL.

Des investissements structurants se poursuivent dans nos territoires : renforcement des réseaux de distribution d'électricité, sécurisation et modernisation de l'éclairage public, élaboration d'un schéma départemental de déploiement des IRVE et retrofit des bornes existantes, concrétisation des projets innovants tels que le GNV ou l'hydrogène, gestion du groupement d'achat d'énergie relancé en 2022 L'ensemble de ces opérations permet aux collectivités de réaliser des économies réelles directes ou de gagner en qualité de vie.

En 2024, l'objectif demeure pour le SIEIL de maintenir l'équilibre budgétaire et maîtriser le niveau d'endettement tout en préservant sa capacité d'investissement pour ses collectivités, signe d'une gestion efficiente des ressources. Le développement de nos actions vers l'indispensable transition énergétique et écologique demeure notre axe principal de fonctionnement à votre service.

Vous êtes nombreux à faire des demandes de travaux au SIEIL et celui-ci cherche à y répondre au mieux, en optimisant les crédits alloués et en s'appuyant sur l'engagement quotidien de nos services à vos côtés.

Cependant, le SIEIL continue de subir la crise actuelle d'approvisionnement. Nous constatons des délais très importants de mise à disposition des matériaux nécessaires à nos travaux, notamment pour les postes et transformateurs mais aussi le matériel d'éclairage public, dont l'attente est de plusieurs mois.

L'anticipation reste le maître mot de l'ensemble des demandes pour permettre un usage adapté de nos programmes de travaux en lien avec les besoins de chaque collectivité.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Rapport d'Orientations Budgétaires au service de nos territoires.

Le Président du SIEIL - Jean-Luc DUPONT

ET SES VICE-PRÉSIDENTS :

Lionel AUDIGER (Electricité-Travaux), Francis BAISSON (Technologies de l'information),
Fabrice BOIGARD (1^{er} Vice-Président - Finances), Jean-Luc CADIOU (Eclairage public),
Sébastien CLÉMENT (Electricité- Concession, Mobilité), Patrick MICHAUD (Electricité-Concession),
Vincent MORETTE (Gaz), Brice RAVIER (Electricité-Travaux),
Laurent RAYMOND (Transition énergétique, Commande publique et mutualisation des achats),
Antoine TRYSTRAM (Territoires intelligents).

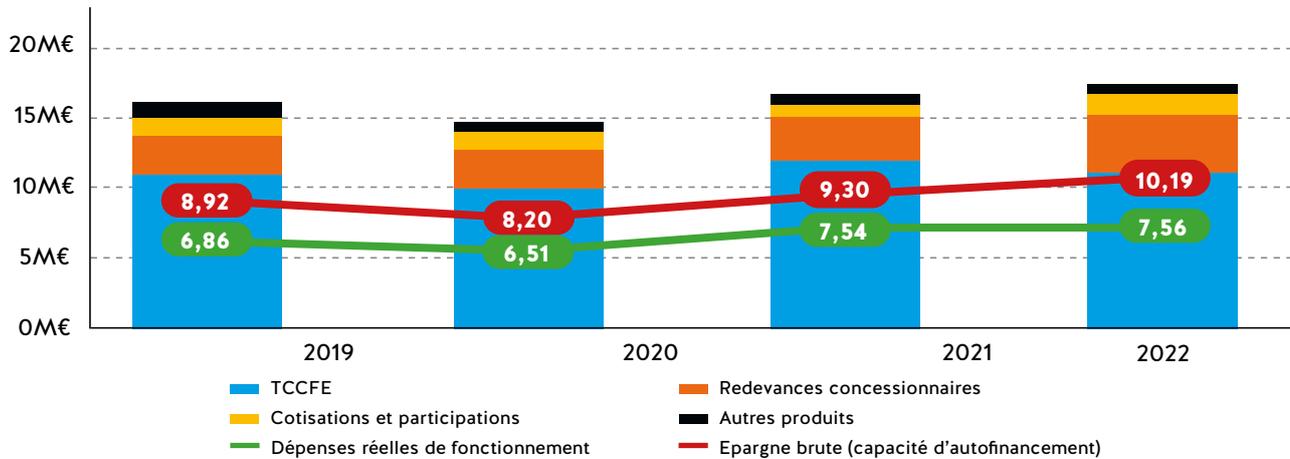
1



Rétrospective financière 2019 - 2022



ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de +12% entre 2019 et 2022. La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) représente en moyenne sur la période 69% des recettes de la section de fonctionnement et a progressé de +1% entre 2019 et 2022. Les redevances versées par nos concessionnaires constituent 19% des recettes réelles de fonctionnement (+72% entre 2019 et 2022 en lien avec les travaux réalisés sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public). Les cotisations pour la compétence Éclairage Public représentent 8% et progressent de 57% entre 2019 et 2022, en lien avec les adhésions de nouvelles collectivités. Les autres produits (refacturations de mises à disposition, certificats d'économie d'énergie, produits exceptionnels) constituent le solde pour 4%.

Les dépenses de fonctionnement évoluent de +10% entre 2019 et 2022. Les charges à caractère général évoluent de +13% sur cette période. La principale évolution concerne la compétence Éclairage Public (+538 k€, soit +54%, entre 2019 et 2022) liée aux adhésions de nouvelles collectivités. Cela induit des charges d'exploitation et de maintenance supplémentaires. Concernant la compétence IRVE, 2019 constitue une année atypique avec la facturation des deux exercices d'exploitation 2018 et 2019 durant cette même année. Les charges de personnel évoluent

de +10% sur la période 2019-2022, en lien avec le glissement vieillissement technicité (prise en compte de la carrière des agents telle que l'ancienneté, les avancements de grades et d'échelons), le recrutement sur des postes restés vacants jusque-là et le renforcement en personnel sur certains services au vu des missions prises en charge. Les charges financières progressent, en lien avec la contractualisation d'emprunts sur la période 2019-2022. Les autres postes de charges n'évoluent pas de manière significative sur cette période. En neutralisant les dépenses exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de +12% entre 2019 et 2022, essentiellement en lien avec la hausse des prix.

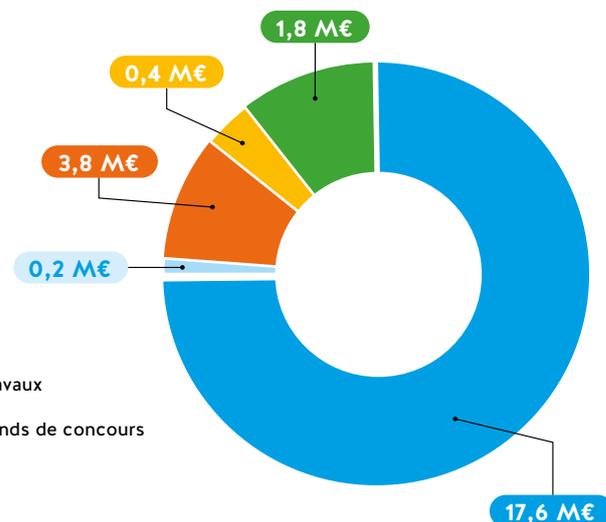
La capacité d'autofinancement (épargne brute), qui correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la section de fonctionnement, progresse en valeur absolue entre 2019 et 2022. Ainsi, la capacité d'autofinancement s'est élevée à 10,2 M€ en 2022 permettant de rembourser le capital de la dette (388 k€) et de financer les investissements pour le solde (9,8 M€). En valeur relative, le taux d'épargne brute (rapporté aux recettes réelles de fonctionnement) progresse de 2%, passant de 56,6% en 2019 à 57,8% en 2022.

STRUCTURE ET FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SIEIL

Structure des investissements du SIEIL

(moyenne 2019-2022 - en M€)

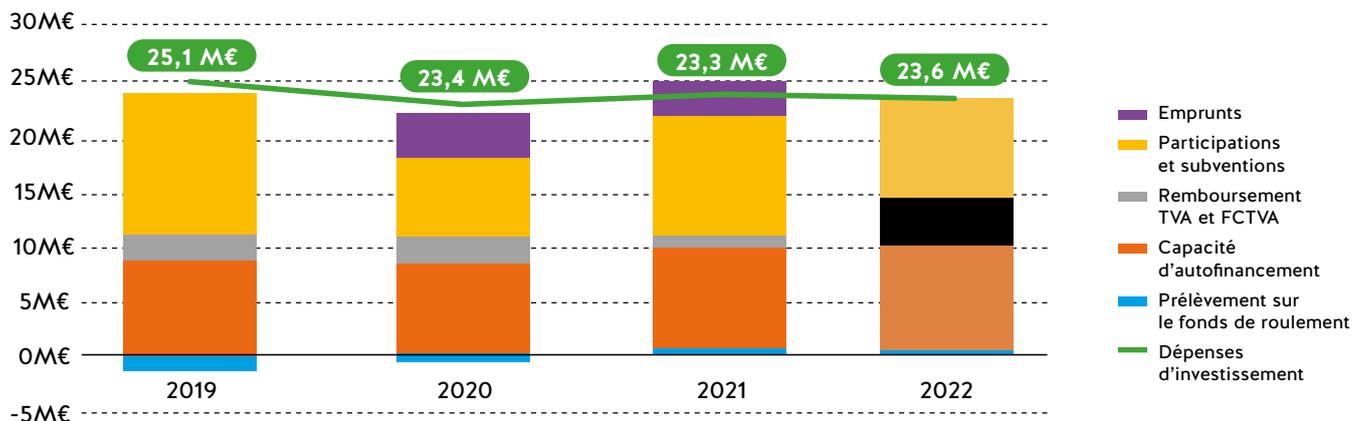
En moyenne, la compétence ÉLECTRICITÉ représente 75 % des dépenses d'investissement du SIEIL (soit près de 17,6 M€ dépensés annuellement pour les travaux et 0,2 M€ pour les fonds de concours). La compétence Éclairage Public pèse 18% (soit 3,8 M€ de travaux et 0,4 M€ de fonds de concours, ces derniers étant supprimés à compter de 2022). Les autres investissements du SIEIL (investissements courants et projets innovants) ont représenté en moyenne 1,8 M€ par an.



■ Électricité (et télécommunications) - Travaux
■ Électricité (et télécommunications) - Fonds de concours

■ Éclairage Public - Travaux
■ Éclairage Public - Fonds de concours

Financement des investissements



Comme prévu dans la prospective financière validée en 2020, afin de rétablir les capacités financières du SIEIL, les dépenses d'investissement ont été réduites progressivement pour ramener les travaux sur les réseaux d'électricité à 16 M€ (à compter du ROB 2023) et les travaux sur les réseaux d'éclairage public à 3,9 M€ (hors opération ponctuelle sur la réduction des pollutions lumineuses). Ainsi, le volume des dépenses réelles d'investissement est passé de 25,1 M€ en 2019 à 23,6 M€ en 2022. Concernant les taux de participation des collectivités, certains ont été revus à

la hausse (40% pour les dissimulations des réseaux électriques, 50% pour les dissimulations et renouvellements d'éclairage public, 70% pour les extensions des réseaux d'éclairage public). Des emprunts ont été souscrits et mobilisés entre 2020 et 2021, à hauteur de 8 M€. Un emprunt complémentaire de 2 M€ a été souscrit fin 2022 et mobilisé début 2023.

Ainsi, le prélèvement sur le fonds de roulement pour équilibrer les dépenses d'investissement s'est réduit, passant de 2,2 M€ en 2019 à 0,4 M€ en 2022.

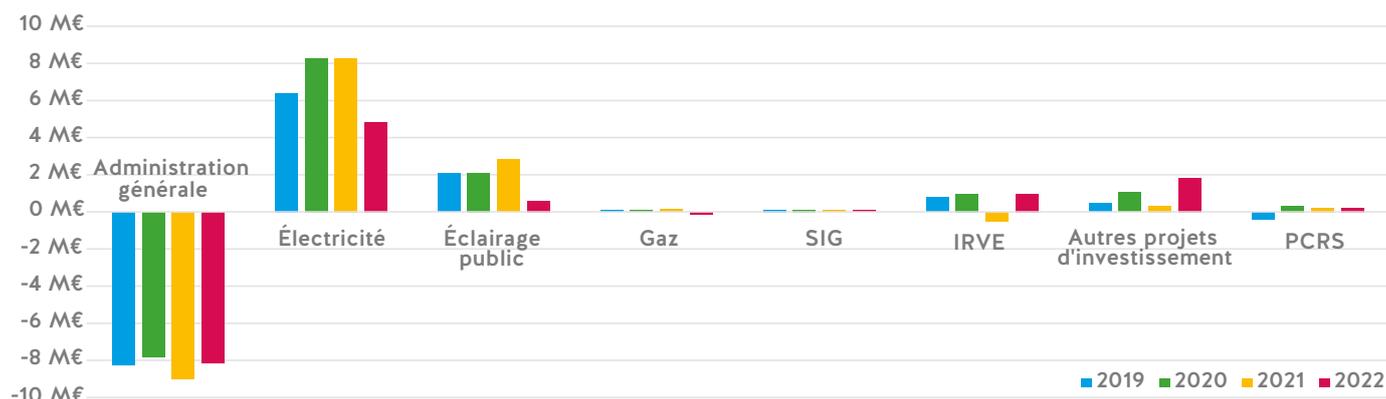
ÉVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT PAR COMPÉTENCE (HORS EMPRUNT)

Source : Comptes administratifs.

En M€	2019			2020			2021			2022		
	D	R	F	D	R	F	D	R	B	D	R	B
Administration générale	3,0	11,2	-8,3	2,8	10,6	-7,8	3,1	12,1	-9,0	3,4	11,7	-8,3
Électricité	20,1	13,7	6,4	17,8	9,5	8,3	19,1	10,8	8,3	18,4	13,4	5,0
Éclairage public	6,5	4,4	2,1	6,1	4,0	2,1	6,7	3,9	2,8	6,0	5,6	0,4
Gaz	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1	0,2	-0,1
SIG	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
IRVE	1,0	0,2	0,8	1,1	0,1	1,0	0,6	1,2	-0,5	1,0	0,1	0,9
Autres projets d'investissement	0,5	0,0	0,5	1,1	0,0	1,1	0,3	0,0	0,3	1,8	0,1	1,7
PCRS	0,5	0,9	-0,4	0,5	0,2	0,3	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	0,2
TOTAL	31,9	30,7	1,2	29,7	24,6	5,1	30,6	28,3	2,3	31,1	31,2	-0,1

■ D = Dépenses ■ R = Recettes ■ F = Besoin de financement

Évolution du besoin de financement par compétence 2019-2022



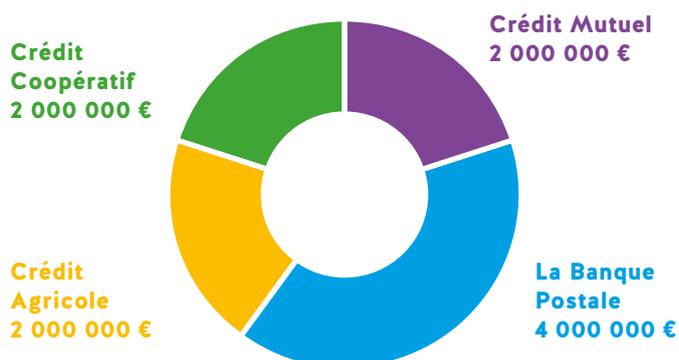
ÉTAT DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL

L'encours de dette actuel du SIEIL pour son budget principal est de 8 650 799 € réparti sur 4 emprunts contractés entre 2020 et 2022.

Prêteur	Montant emprunt	Taux	Année du contrat	Durée	Indice charte Gissler*	Capital restant dû au 01/01/2024	Capital remboursé 2024 ⁽¹⁾	Intérêts 2024 ⁽²⁾	Annuité totale 2024 ^{(1) + (2)}	Capital restant dû au 31/12/2024
La Banque Postale	4 000 000 €	Fixe : 0,76%	2020	20 ans	A1	3 300 000 €	200 000 €	24 510 €	224 510 €	3 100 000 €
Crédit Agricole	2 000 000 €	Fixe : 0,78%	2021	20 ans	A1	1 719 735 €	94 869 €	13 450 €	108 318 €	1 624 867 €
Crédit Coopératif	2 000 000 €	Fixe : 0,67%	2021	20 ans	A1	1 764 397 €	95 351 €	11 582 €	106 933 €	1 669 046 €
Crédit Mutuel	2 000 000 €	Fixe : 3,00%	2022	15 ans	A1	1 866 667 €	133 333 €	54 500 €	187 833 €	1 733 333 €
TOTAL	10 000 000 €	1,49%				8 650 799 €	523 553 €	104 042 €	627 595 €	8 127 246 €

* La charte Gissler est une charte de bonne conduite signée en 2010 entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales qui classe les emprunts en fonction de leur niveau de risque. Elle propose une classification à double entrée :
• un chiffre de 1 à 5 pour l'indice sous-jacent, qui traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt,
• une lettre de A à F pour la structure, qui traduit la complexité de la formule de calcul des intérêts. Les emprunts les plus sûrs sont classifiés en A1 et les plus risqués en F6. L'ensemble des emprunts du SIEIL appartient à la catégorie A1, la plus sûre.

Répartition du montant initial d'emprunt par prêteur



BUDGET ANNEXE PCRS

Le budget annexe du PCRS a contractualisé en 2018 un emprunt d'1 M€ auprès de la Banque Postale pour l'acquisition de son matériel initial.

L'encours actuel de cet emprunt est de 650 000 €.

Prêteur	Montant emprunt	Taux	Année du contrat	Durée	Indice charte Gissler	Capital restant dû au 01/01/2024	Capital remboursé 2024 ⁽¹⁾	Intérêts 2024 ⁽²⁾	Annuité totale 2024 ^{(1) + (2)}	Capital restant dû au 31/12/2024
La Banque Postale	1 000 000 €	Fixe : 1,32%	2018	15 ans	A1	650 000 €	66 667 €	8 250 €	74 917 €	583 333 €

2

Prospective financière

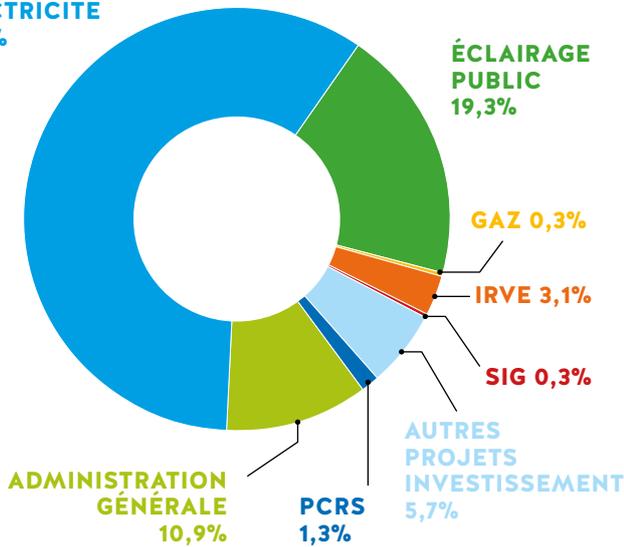
PROSPECTIVE FINANCIÈRE - SCÉNARIO FIL DE L'EAU

Dès 2019, le SIEIL a développé un outil prospectif d'aide à la décision, permettant de comparer divers scénarii. Cet outil a été mis à jour en 2023 pour prendre en compte les effets générés par les décisions prises suite à la précédente version, mais aussi le nouveau contexte dans lequel le SIEIL évolue : notamment l'impact de la réforme de la TCCFE, principale ressource du SIEIL, la crise énergétique, le retour d'une inflation élevée, la hausse des taux d'intérêts ...

Le scénario «Fil de l'eau» présenté ci-dessous reprend l'ensemble de ces éléments.

Rappel du poids des compétences en 2022 :

ÉLECTRICITÉ
59,1%



Hypothèses retenues pour le scénario « Fil de l'eau » :

Décisions prises en 2020 :

- Travaux sur les réseaux d'électricité : 16 M€ par an,
- Fonds de concours Télécommunications : 0,250 M€ par an,
- Travaux sur les réseaux d'éclairage public : 3,9 M€ par an (4,4 M€ entre 2022 et 2024 pour intégrer un programme de résorption des pollutions lumineuses),
- Fonds de concours Transition énergétique : 0,250 M€ par an,
- Fonds de concours véhicules électriques : 40 k€ par an.
- Participations des collectivités aux travaux d'électricité : 30%,

- Participations des collectivités aux travaux d'éclairage public : 50% pour les dissimulations et renouvellements et 70% pour les extensions,

Autres hypothèses :

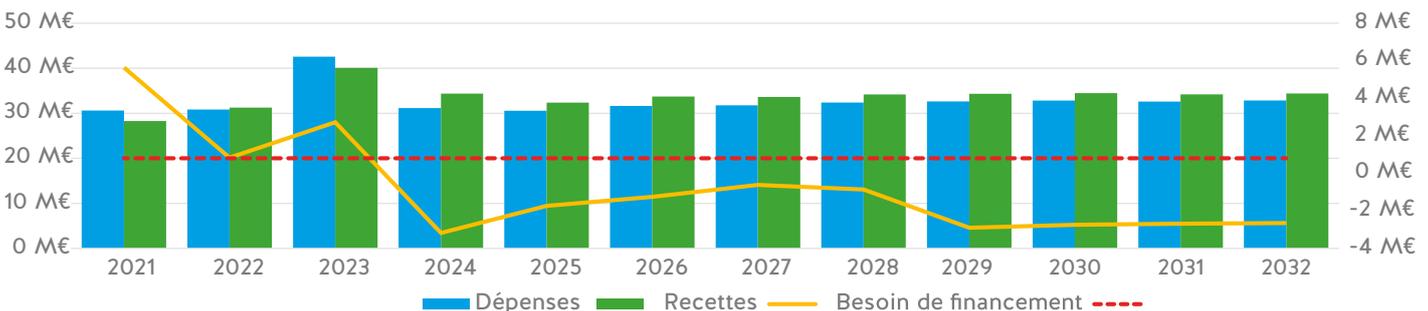
- TCCFE : consommations stables et indexation partielle sur l'inflation : +1,8% par an,
- Dépenses de personnel : +3,5% en 2024 et +2,5% par an à partir de 2025,
- Charges à caractère général : indexées sur l'inflation,
- Taux des financements bancaires : 4,25% en 2023 - 4,5% à partir de 2024.

Projection du besoin de financement

Sur la base des prévisions budgétaires, l'année 2023 se solderait par un besoin d'emprunt de 1 M€. Toutefois, le compte administratif prévisionnel 2023 projette l'absence de besoin effectif d'emprunt sur l'exercice. À partir de 2024, l'excédent de

financement dégagé par l'administration générale devrait permettre de couvrir les besoins de financement des compétences. À partir de 2025, le fonds de roulement du SIEIL se situerait au-dessus de 10 mois de dépenses de fonctionnement.

Besoin de financement

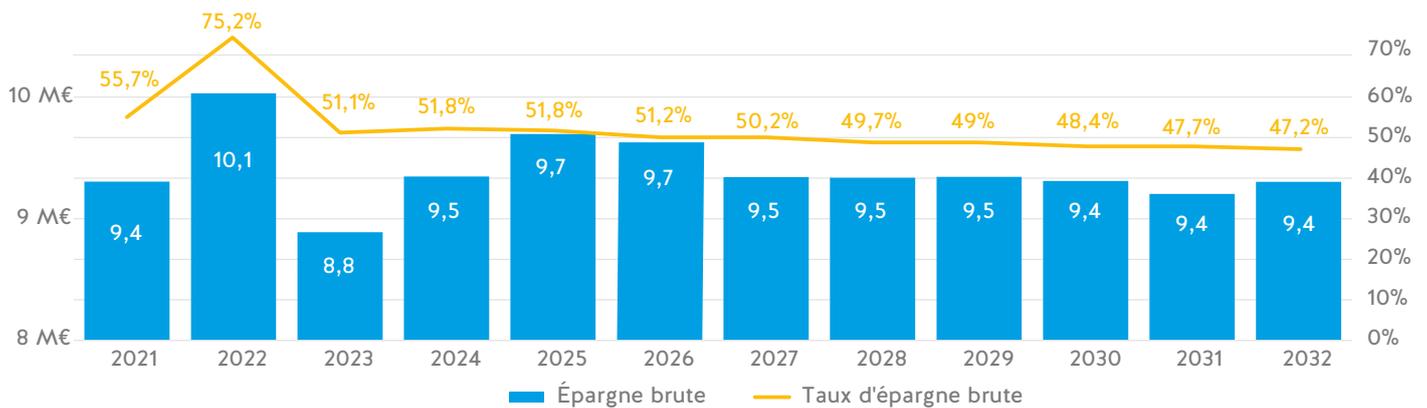


Projection des ratios financiers du SIEIL

Le montant de l'épargne brute dégagé sur la période reste relativement stable, d'environ 9,5 M€. Toutefois, en raison d'une dynamique des dépenses de fonctionnement supérieure à celles

des recettes de fonctionnement (respectivement +2,5% et +1,6% par an), le taux d'épargne brute diminue sur la période, pour se situer à 47,2% à l'horizon 2032.

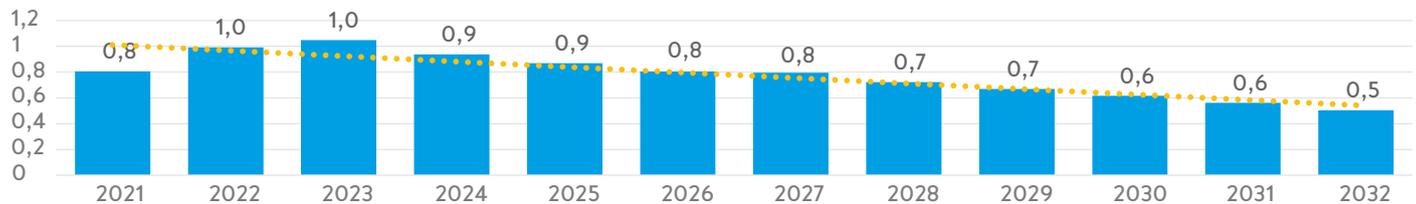
Épargne brute



La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années de recettes de fonctionnement à consacrer pour se désendetter en totalité, s'améliore sur la période.

Cela est rendu possible par le fait qu'à partir de 2024, le SIEIL n'aurait pas besoin de recourir à de nouveaux emprunts.

Capacité de désendettement (en nombre d'années)



PROSPECTIVE FINANCIÈRE - SCÉNARIO RETENU POUR LE ROB

De nouveaux projets anticipés depuis la dernière version de la prospective et les nombreuses demandes en termes de travaux d'électrification reçues par le SIEIL, ont conduit à construire un scénario alternatif les intégrant pour mesurer leur impact sur la situation financière du SIEIL.

Nouveaux projets intégrés :

- Travaux de dévoiement des réseaux électriques dans le cadre de la construction de la deuxième ligne de tramway : 1 000 000 € TTC entre 2024 et 2026.

Financement par un fonds de concours reçu de Tours Métropole Val-de-Loire (600 000 € répartis sur 2025 et 2027) et la contractualisation d'un emprunt par le SIEIL dédié de 600 000 € en 2025.

- Prolongation du programme de réduction des pollutions lumineuses sur la période 2024-2026 (+700 000 €).
- Travaux de renouvellement sur le réseau d'éclairage public de la ville de Chinon à la suite du transfert de compétence :

1 200 000 € entre 2024 et 2026. Participation de la commune : 50% des travaux, et des subventions liées au Programme Fonds vert.

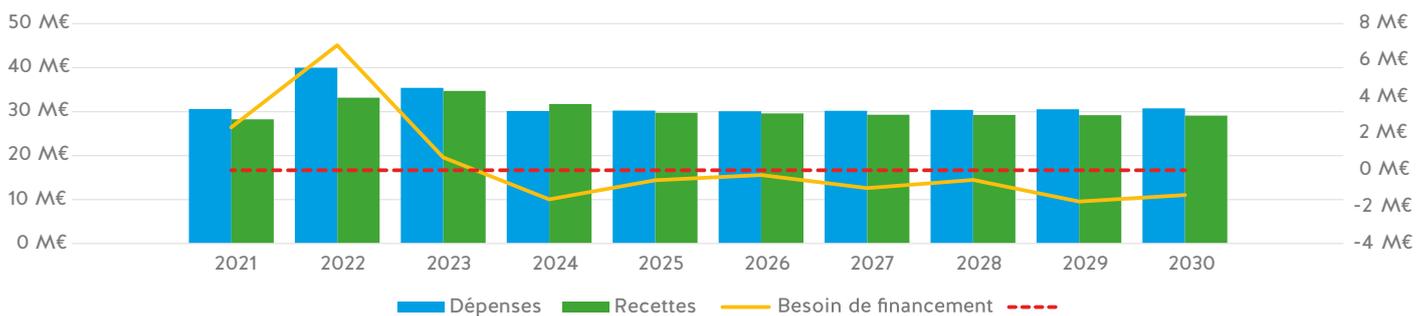
- Mise en oeuvre du schéma directeur des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques : prise en charge de 40% des installations nouvelles (60% réalisées par des initiatives privées), soit 5 900 000 € sur la période 2024-2035.

- **Augmentation de l'Autorisation de programme pour les travaux d'électrification de 1 000 000 € TTC par an sur l'exercice 2024, renouvelable éventuellement sur 2025 et 2026.**

Projection du besoin de financement

L'excédent de financement dégagé par l'administration générale permettrait de couvrir les besoins de financement des compétences à l'horizon 2032.

Besoin de financement

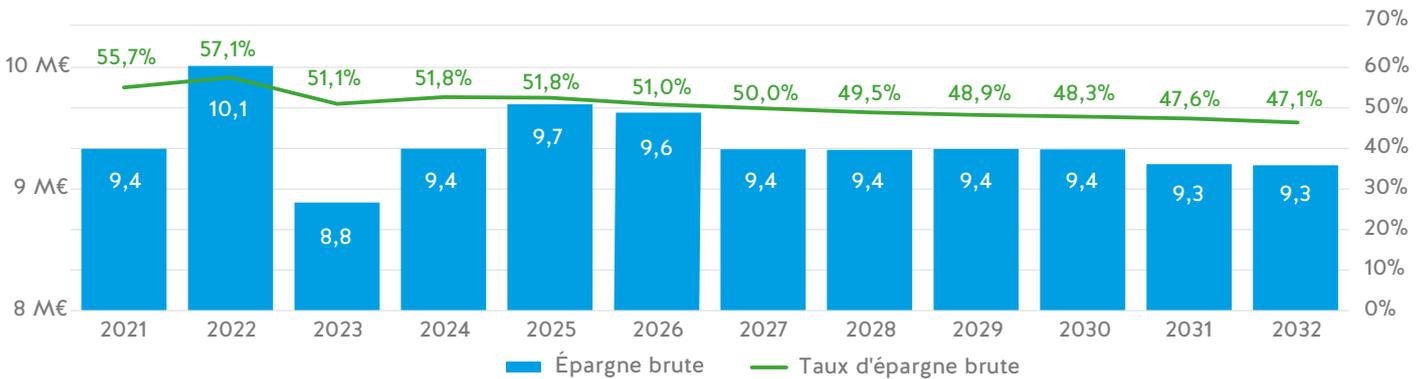


Projection des ratios financiers du SIEIL

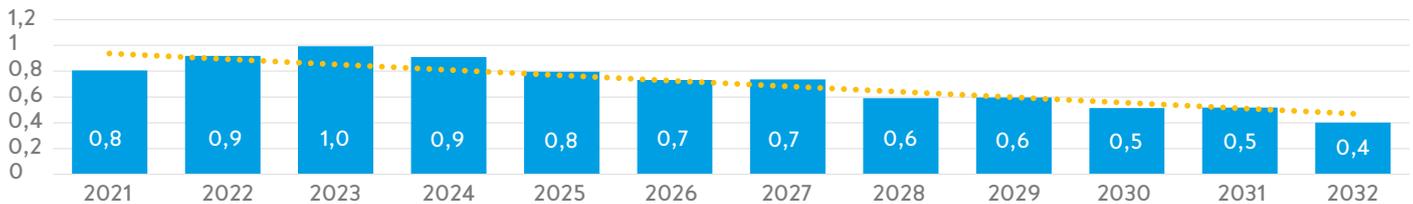
Le montant de l'épargne brute dégagé sur la période ne diminue pas de manière conséquente par rapport au scénario au fil de l'eau. Il en est de même pour le taux d'épargne brute qui diminue sur la période, mais reste néanmoins à 47,1% à l'horizon 2032 contre 47,2% dans le scénario au fil de l'eau. Le SIEIL reste en capacité de financer ses programmes d'investissement

et il n'apparaît pas de besoin d'emprunt sur la période 2024-2032, excepté celui destiné au financement des travaux dans le cadre de la construction de la deuxième ligne de tramway. La capacité de désendettement du SIEIL s'améliore toujours à l'horizon 2032 (0,4 année de recettes de fonctionnement pour rembourser l'intégralité de l'encours de dette).

Épargne brute



Capacité de désendettement (en nombre d'années)



Ce scénario alternatif est supportable pour le SIEIL et n'entraîne pas de dégradation significative de sa santé financière sur la période de la prospective (horizon 2032).

PROSPECTIVE FINANCIÈRE ET PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Contexte économique et financier international et national :

La croissance économique mondiale a été forte sur les exercices 2021 à 2023, en lien avec la reprise de l'activité économique après la crise sanitaire de 2020. Elle serait encore de +3% en 2023, avec un ralentissement pour les pays avancés et une croissance plus dynamique pour les pays émergents.

En ce qui concerne la France, le taux de croissance du PIB en volume a été respectivement de +6,8% en 2021 et +2,5% en 2022. Elle décélérerait en 2023 à +1% et devrait légèrement augmenter en 2024 à +1,4%.

Cette forte reprise d'activité, ainsi que la guerre en Ukraine, ont eu pour conséquence des tensions sur le marché des matières premières, notamment de l'énergie. Les prix de ces dernières se sont envolés et restent très volatiles. L'inflation a fortement augmenté ces deux dernières années et a concerné l'ensemble de l'économie mondiale. En France, l'inflation s'est élevée à +5,2% en 2022 et 4,9% sont prévus sur 2023, bien au-delà des 2% fixés comme limite par la Banque Centrale Européenne. Un repli est anticipé en 2024 avec une prévision de 2,5% à 3% sur l'année. Toutefois, des incertitudes demeurent, liées pour

l'essentiel à l'évolution du coût des matières premières et au contexte politique international.

Afin de lutter contre cette envolée de l'inflation, après des années de taux très bas voire négatifs pour soutenir la croissance, les banques centrales ont décidé des hausses fortes de leurs principaux taux directeurs à partir de 2022, impactant les taux monétaires. Aujourd'hui, les taux courts convergent autour de 4%, les taux à 10 ans se situent à plus de 3%.

Une détente des taux directeurs est anticipée fin 2024, avec une projection de ces derniers autour de 3% à l'horizon 2025.

En France, les marges pratiquées par les organismes prêteurs sont à la hausse (+0,20% en moyenne). Ces hausses cumulées à des taux bancaires élevés conduisent à un renchérissement des coûts de financement pour les collectivités.

Ainsi, les collectivités doivent développer la recherche de financement par projet afin de bénéficier au mieux d'offres adaptées, notamment d'offres « vertes » plus compétitives que des offres globales sur l'ensemble des opérations gérées.

Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (LPFP 2023-2027) :

Le Projet de Loi de finances 2024 retient l'hypothèse d'une activité économique qui resterait solide, avec un regain de la production industrielle et des exportations, ainsi qu'une consommation des ménages relativement soutenue. Le taux de croissance s'établirait à +1,4%.

Ceci serait rendu possible par le reflux de l'inflation estimée entre 2,5% à 3% en 2024 contre +4,9% en 2023. Celui-ci repose sur l'hypothèse d'un fort ralentissement du prix des matières premières et des coûts de production des biens manufacturés. Il s'appuie également sur l'impact des mesures prises par le Gouvernement pour protéger la population française d'une trop forte hausse des prix de l'énergie (bouclier et amortisseurs sur les tarifs de vente réglementés notamment). L'inflation du prix des services devrait prendre le relais, en lien avec l'augmentation des salaires, mais devrait rester maîtrisée. Toutefois, le PLF 2024 précise l'existence d'incertitudes sur l'évolution des cours du pétrole et du gaz sur l'année à venir.

Le PLF 2024 prend également comme hypothèse la poursuite de la réduction du déficit public. Il devrait s'inscrire à -4,4% du PIB en 2024, après une estimation à -4,9% en 2023, avec un objectif de retour sous les 3% à l'horizon 2027 (LPFP 2023-2027). La dette publique diminuerait ainsi passant de 111,8% du PIB en

2022, à 109,7% en 2023, puis 109,6% en 2025 et 108,1% en 2027 (LPFP 2023-2027).

Concernant les mesures dans le cadre de la transition énergétique, qui peuvent impacter directement le SIEIL, le Fonds vert est doté d'une enveloppe d'engagement de 2,5 milliards d'euros et de 1,1 milliards d'euros de crédits de paiement.

À noter également que les outils de financement verts n'ont jamais été aussi importants (programme FEDER 2021-2027 doté de 9,1 milliards d'euros, financements ADEME à hauteur de 4,2 milliards d'euros en 2023 par exemple).

De plus, les collectivités de plus de 3 500 habitants devraient présenter dans leur compte administratif 2024 une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » détaillant l'impact positif ou négatif de leurs dépenses d'investissement au regard des objectifs de transition écologique de la France.

Enfin, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 associe les collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Cela passe notamment par un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement de celles-ci de +1,3% par an en 2026 et 2027 contre +4,8% en 2023.

> Objectifs du SIEIL pour l'année 2024 et les suivantes :

Dans la continuité des orientations retenues en début de mandat en 2020, mises en oeuvre à partir de 2021, et après mise à jour de la prospective, il vous est proposé pour 2024 de :

- > poursuivre le rétablissement de la capacité de financement des programmes du SIEIL sur le long terme,
- > limiter l'endettement,
- > réduire le déficit de chaque compétence,
- > permettre au SIEIL de s'engager sereinement dans des projets innovants.

Parmi les projets structurants pour 2024 et les années suivantes :

- > le renforcement de l'enveloppe dédiée aux travaux d'électrification (+1 M€ sur l'année 2024 reconductible en 2025 et 2026 si nécessaire) ;
- > les travaux de dévoiement des réseaux en lien avec la construction de la deuxième ligne de tramway (2024-2026) : 1 M€ ;

- > la poursuite du programme de réduction des pollutions lumineuses (2024-2026) : 700 000 € ;
- > la poursuite du programme « Territoires Intelligents » géré en AP/CP (6,2 M€ dont 1,126 M€ en 2024) ;
- > la réflexion sur la mise en oeuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques, notamment la répartition entre opérateurs privés et SIEIL et le modèle juridico-économique adapté ;
- > les projets liés aux énergies renouvelables (Hydrogène et GNV).

Par ailleurs, au regard du contexte énergétique actuel, le SIEIL poursuit son aide aux collectivités adhérentes en matière de maîtrise des consommations énergétiques :

- > maintien du fonds de concours Sobriété énergétique : 250 000 €,
- > maintien du fonds de concours pour l'acquisition de véhicules électriques : 40 000 €,
- > aide à la mise en oeuvre d'audits énergétiques et à la maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'économie d'énergie dans le cadre du programme ACTEE : 100 000 €.

3

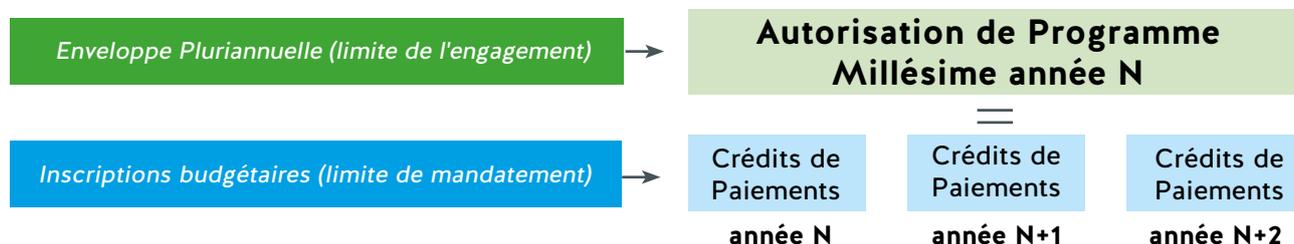
Autorisations de programme du SIEIL

Respect de la sincérité budgétaire et diminution des restes à réaliser grâce aux Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) :

Depuis le 1^{er} janvier 2018 : mise en oeuvre d'un Règlement Budgétaire et Financier du SIEIL et de la gestion en AP/CP des projets et programmes d'intervention. Ce règlement a été mis à jour dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

Principe : Engagement d'une enveloppe dès la 1^{ère} année et répartition de son exécution sur plusieurs années.

Avantage : ne pas inscrire au budget un emprunt d'équilibre et donc, respecter le principe de sincérité budgétaire.



2 types d'Autorisations de Programmes existent au SIEIL :

1) Les Autorisations de Programme de Projet

Ces opérations visent à financer un programme individualisé en une seule opération.

Libellé AP		Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
FONDS DE CONCOURS - METHYCENTRE	DÉPENSES en €	1 050 000	600 000	-	-	-	450 000

Libellé AP		Montant de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
TERRITOIRES INTELLIGENTS	DÉPENSES en €	6 202 000	1 126 000	1 126 000	1 126 000	1 126 000	1 698 000

Libellé AP		Montant de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
DEUXIEME LIGNE TRAMWAY	DÉPENSES en €	1 000 000	100 000	450 000	450 000	-	-
	RECETTES en €	600 000	-	300 000	-	300 000	-

Financement de la part des dépenses non couvertes par les participations des collectivités par la contractualisation d'un emprunt dédié à l'Autorisation de programme, si besoin.

2) Les Autorisations de Programme d'Intervention

Ces opérations visent à financer un programme regroupant un ensemble cohérent d'opérations dans un domaine d'intervention spécifique.

Sont concernés par la gestion en AP/CP - en dépenses et en recettes :

ÉLECTRICITÉ (incluant le réseau de Télécommunication) :

- Travaux sur les réseaux (depuis 2016)
- Fonds de concours (depuis 2016)

ÉCLAIRAGE PUBLIC :

- Travaux sur les réseaux (depuis 2016)
- Fonds de concours (de 2016 à 2020)

Autorisations de programme ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023	AP 2024	Evol° 2024 /2023	Evol° 2024 /2019	Crédits de Paiement du Budget 2024
DÉPENSES en €	20 048 000	19 777 000	19 000 000	17 000 000	16 000 000	17 000 000	6,3%	-15,2%	Inscriptions budgétaires en € 16 380 000
Engagement sur les programmes. Mandatement sur 3 années (4 années au cas par cas) Révision à chaque étape budgétaire									
RECETTES (FACé + Art 8 Enedis + Participations) en €	9 184 000	9 650 000	8 787 000	7 797 000	7 770 000	7 747 000	-0,3%	-15,6%	11 980 000
Reste à charge du SIEIL en €	10 864 000	10 127 000	10 213 000	9 203 000	8 230 000	9 253 000	12,4%	-14,8%	4 400 000

En 2021, contrairement à ce qui était prévu dans la prospective financière, le SIEIL a décidé de ne pas baisser le volume des travaux sur les réseaux d'électricité afin de participer aux efforts de sortie de la crise sanitaire. Les programmes de sécurisation des fils nus et fils nus de faible section ont été augmentés conformément à un accord de fonds exceptionnel du FACÉ. En 2022, le SIEIL a retrouvé la ligne directrice inscrite dans la prospective présentée dans le cadre du ROB 2020 qui fixait un volume de travaux millésimés 2022 de 17 M€ TTC.

La mise à jour de la prospective dans le cadre du ROB 2023 a maintenu la même trajectoire en terme de volume de travaux sur les réseaux d'électricité. Ainsi, le volume de travaux millésimé 2023 a été fixé à 16 M€ TTC. **Après une nouvelle mise à jour de la prospective à l'automne 2023, au regard des demandes formulées par les collectivités, il est proposé dans le cadre du ROB 2024 de porter le volume de travaux millésimé 2024 à 17 M€ TTC.**

ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS

	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023	AP 2024	Evol° 2024 /2023	Evol° 2023 /2019	Crédits de Paiement du Budget 2024
DÉPENSES en €	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	0,0%	0,0%	Inscriptions budgétaires en € 295 000
Engagement sur les programmes. Mandatement sur 3 années (4 années au cas par cas) Révision à chaque étape budgétaire									

Les fonds de concours versés par le SIEIL pour la compétence électricité concernent principalement l'aide apportée aux collectivités dans le cadre des travaux réalisés sur les réseaux de télécommunication et les déplacements

d'ouvrage par Enedis. Pour 2024, il est proposé de reconduire le montant alloué depuis 2019, soit 250 000 €.

Autorisations de programme ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023	AP 2024	Evol° 2024 /2023	Evol° 2024 /2019	Crédits de Paiement du Budget 2024 Inscriptions budgétaires en €
	Engagement sur les programmes. Mandatement sur 3 années (4 années au cas par cas) Révision à chaque étape budgétaire								
Programme de travaux récurrent (y compris réductions pollutions lumineuses)									
DEPENSES (TTC) en €	4 600 000	3 920 000	3 900 000	4 400 000	3 900 000	4 600 000	17,9%	0,0%	4 753 000
RECETTES (HT) (Participations) en €	1 572 400	1 459 000	1 421 000	1 421 000	1 324 000	1 953 000	47,5%	24,2%	1 674 000
Travaux de renouvellement éclairage public ville de Chinon									
DEPENSES (TTC) en €	-	-	-	-	-	1 200 000	-	-	400 000
RECETTES (HT) (Participations) en €	-	-	-	-	-	600 000	-	-	100 000
Reste à charge du SIEIL	3 027 600	2 461 000	2 479 000	2 979 000	2 576 000	3 247 000	26,0%	7,2%	3 379 000

Le nombre d'adhésions à la compétence éclairage public a fortement augmenté depuis la création de cette compétence au SIEIL. Au 1^{er} janvier 2024, 195 communes et 4 intercommunalités auront adhéré à la compétence. Les décisions prises lors de la présentation des orientations budgétaires de 2020 avaient pour objectif de réduire le besoin de financement propre à cette compétence, tout en préservant une qualité de service pour nos collectivités adhérentes. Cette trajectoire se poursuit dans le cadre de l'actualisation de la prospective financière et des orientations budgétaires 2024, tout en prenant en compte des projets complémentaires. Ainsi, il est proposé pour 2024 de maintenir les taux de participation votés en 2021 et de conserver l'enveloppe annuelle de 3,9 millions d'euros pour les travaux réalisés au titre de cette compétence. Toutefois, à titre exceptionnel,

pour répondre à l'arrêté du 27/12/2018 sur la prévention, la réduction, la limitation des nuisances lumineuses à l'horizon 2025, une enveloppe complémentaire de 1,5 M€ répartie sur 3 ans (2022 à 2024) avait été ouverte au budget primitif 2022. Il est proposé de prolonger et abonder cette enveloppe dédiée jusqu'en 2026 pour un montant complémentaire de 700 000 €. Par ailleurs, des crédits dédiés sont inscrits pour prendre en charge les travaux de renouvellement du réseau d'éclairage public de la ville de Chinon à la suite de son adhésion en 2023 : 1,2 M€ étalés sur la période 2024-2026 avec une contribution de la ville à hauteur de 50% du coût ds travaux, soit 600 000 €, en contrepartie du Fonds vert obtenu par la Commune, qui sera reversé au SIEIL.

4

Présentation des orientations budgétaires pour 2024

Présentation et rappel des règles budgétaires

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2312-1, L. 2313-1 et L.5211-36), le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire doit organiser un débat sur les orientations budgétaires générales du budget, ainsi que sur les engagements financiers pluriannuels.

Il est proposé une présentation par compétence / mission, avec une ventilation des charges de personnel et de certaines recettes (Redevance R2 Enedis, FCTVA).

Les propositions pour le budget 2024 sont comparées au budget 2023, comprenant les montants votés au budget primitif (voté en février 2023), au budget supplémentaire (voté en juin 2023) et aux décisions modificatives. La DM n°1 a été votée en octobre 2023. La DM n°2 vous est proposée en Comité syndical, le même jour que le rapport d'orientation budgétaire pour 2024.

Ainsi, certaines lignes de crédits sont supprimés en 2023 et réinscrites sur l'exercice 2024.

Pour chaque compétence / mission seront présentées :

- les orientations stratégiques (intégrant les Crédits de Paiement précédemment détaillés dans la partie AP/CP),
- une présentation des crédits qui seront ultérieurement proposés au vote du Budget 2024, avec un rappel des crédits votés au Budget Primitif, Budget Supplémentaire et Décisions Modificatives n°1 et n°2 de 2023, ainsi que l'évolution d'une année sur l'autre.

Enfin, une synthèse de chacune de ces compétences pour le budget 2024, permettant de déterminer l'équilibre budgétaire et le besoin de financement, conclura la présentation de ces orientations budgétaires, et ce conformément aux préconisations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes en 2022.

Le projet de Budget Principal du SIEIL et le projet de Budget Annexe PCRS sont présentés séparément et de manière synthétique en fin de document.

Les budgets du SIEIL pour 2024 seront proposés au vote du Comité syndical de février prochain.

Légende pour les tableaux suivants :

■ Montants détaillés dans les AP/CP

■ Montants détaillés dans les ventilations analytiques / charges de personnel

Ressources humaines

Il est proposé pour 2024 de conserver l'enveloppe allouée en 2023 pour les charges brutes de personnel. Celle-ci intègre le GVT (Glissement Vieillesse et Technicité) qui prend en compte les évolutions de carrière des agents telles que l'ancienneté, les avancements d'échelons et de grade), l'attribution de 5 points d'indice par agent à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément à la réglementation, l'augmentation de la cotisation pour l'assurance statutaire, ainsi qu'une provision pour des remplacements ponctuels en cas d'absences longue durée ou pour des surcroûts d'activité.

Les dépenses du personnel du service PCRS, composé d'un responsable et de 2 techniciens, sont prises en charge par le Budget Principal puis refacturées en fin d'année au budget annexe.

Une partie des charges de personnel du service Transition Énergétique est refacturée aux membres adhérents au groupement d'achat d'énergie. Par ailleurs, des subventions dans le cadre du programme ACTEE sont attendues au titre du poste d'économiste de flux, à hauteur de 50%.

NB : Les effectifs et les charges de personnel sont présentés avec une ventilation analytique du secrétariat et des assistantes techniques, ainsi que du service de contrôle des concessions et de la TICFE. Les effectifs sont ici présentés en Équivalents Temps Plein (ETP). Ces derniers prennent en compte les agents à temps partiels.

Évolution des effectifs prévisionnels

Présentation analytique pour chaque compétence - de 2023 à 2024

Évalués en Équivalent Temps Plein (ETP)

	ETP au 31/12/2023	ETP au 31/12/2024
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	16,20	15,70
ÉLECTRICITÉ	16,08	17,81
ÉCLAIRAGE PUBLIC	6,40	6,65
GAZ	0,66	0,67
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	3,50	3,50
PCRS	3,00	3,00
SIG	1,56	1,57
TOTAL ETP	47,40	48,90

Ventilation analytique des Charges de personnel

		BP + BS + DM 2023 en €	Proposition pour BP 2024 en €
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		1 150 000	1 048 000
ÉLECTRICITÉ		915 000	1 000 000
ÉCLAIRAGE PUBLIC		337 000	347 000
GAZ		66 000	66 000
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Dépenses	97 000	97 000
	Recettes mutualisation (GAE)	-17 000	-17 000
	Solde net	80 000	80 000
PCRS	Dépenses	165 000	172 000
	Recettes mutualisation (SIEIL)	-165 000	-172 000
	Solde net	0	0
SIG		85 000	85 000
TOTAL		2 633 000	2 626 000

Ressources humaines

TABLEAU DES EFFECTIFS POURVUS AU 31/12/2023

TITULAIRES	
DIRECTION GÉNÉRALE	
Directeur général des services	1,0
Directeur général des services techniques	1,0
FILIÈRE TECHNIQUE	
Ingénieur principal	2,0
Ingénieur	1,0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	2,0
Technicien principal 2 ^{nde} classe	0,0
Technicien	4,0
Agent de maîtrise principal	1,0
Agent de maîtrise	3,0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1,0
Adjoint technique principal 2 ^{nde} classe	1,0
Adjoint technique	2,0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	
Attaché principal	2,0
Attaché	1,0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2,0
Rédacteur principal de 2 ^{nde} classe	0,0
Rédacteur	2,0
Adjoint Adm. Principal 1 ^{ère} classe	5,0
Adjoint Adm. Principal 2 ^{nde} classe	4,0
Adjoint administratif	4,0
CONTRACTUELS	
Ingénieur	1,0
Technicien	7,0
Adjoint administratif	1,0
APPRENTIS	
Apprentis	0,0
TOTAL	48

Administration générale

Les charges d'administration générale englobent les fonctions supports (administration générale, ressources humaines, finances, informatique, communication...).

La TICFE est la principale source de financement de ces charges. Tout comme pour les budgets précédents, une grande prudence est portée concernant l'évolution de cette ressource. La dernière phase de la réforme de la TICFE, impactant le bloc communal et les syndicats d'énergie, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Désormais, la collecte de la taxe est assurée par l'État qui la reverse ensuite aux AODE. Si l'indexation de la taxe sur l'inflation prévue permet de maintenir son dynamisme à court terme, de vraies questions demeurent sur le contrôle de l'assiette de la taxe par l'État et les modifications sur le long terme des

modalités de reversement (plafonnement, écrêtement ...). Ces différents éléments pourraient avoir un impact sur le niveau de ressources liées à la TICFE.

Après un audit de ses outils informatiques en 2022, le SIEIL poursuit le développement de sa sécurité informatique, dans le cadre du projet validé par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

Enfin, l'accompagnement du budget annexe du PCRS par le budget principal continue avec pour objectif d'amener ce service de relevés de données de grande précision à l'équilibre à court terme (cf. page relative au budget annexe PCRS).

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Evolution % 2024 / 2023
TOTAL DÉPENSES		7 912 100	6 917 075	-12,6%
COMMUNICATION		183 500	218 500	19,1%
F	Maintenance du site internet	9 000	8 000	-11,1%
F	Refonte du site internet	-	20 000	ns
F	Événement Watty	10 000	20 000	100,0%
F	Insertions Presse, vidéo promotionnelle, newsletter et objets communicants	69 500	95 500	37,4%
F	Impressions dossiers SIEIL	45 000	45 000	0,0%
F	Salons (Congrès des Maires / Congrès FNCCR 2024), Journées d'info, RIL ...	50 000	30 000	-40,0%
INFORMATIQUE		485 500	338 500	-30,3%
I	Acquisition de Logiciels (logiciel suivi des affaires, autres logiciels)	92 000	50 000	-45,7%
I	Acquisitions matériel informatique (serveurs, ordinateurs ...)	100 000	95 000	-5,0%
F	Droits d'utilisation, maintenance et prestations de services - logiciels et serveurs	212 000	175 000	-17,5%
F+I	Parcours Cybersécurité	81 500	18 500	-77,3%
RESSOURCES HUMAINES (hors charges de personnel)		317 000	257 000	-18,9%
F	Indemnité des élus (hausse du point d'indice de +1,5% au 01/07/2023)	142 000	142 000	0,0%
F	Formation des Elus	15 000	15 000	0,0%
F	Plan de formation des agents (dont formations logiciel Essentiel, conduite du changement, accompagnement à la mise en place des sujets stratégiques du SIEIL)	160 000	100 000	-37,5%

Administration générale

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Evolution % 2024 / 2023
TOTAL DÉPENSES		7 912 100	6 917 075	-12,6%
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		6 561 100	5 887 075	-10,3%
F	Charges de personnel (coût net)	1 150 000	1 048 000	-8,9%
F	Reversement de la Taxe Communale de Consommation Finale de l'Électricité	1 460 000	1 460 000	0,0%
F	Charges de fonctionnement du SIEIL	853 600	800 075	-6,3%
F	Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	50 000	50 000	0,0%
F	Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 37)	100 000	100 000	0,0%
F	Subvention en faveur de la coopération décentralisée	15 000	15 000	0,0%
F	Subvention pour l'AMICALE du SIEIL	3 000	3 000	0,0%
F	AGRITOURAINE	10 000	10 000	0,0%
F	Cavités souterraines	15 000	15 000	0,0%
F	Cotisation FNCCR	52 000	50 000	-3,8%
I	Capital EnerCVL	350 200	-	-100,0%
I	Capital et apport en compte courant EneR37	484 300	400 000	-17,4%
I	Capital MODULO	50 000	50 000	0,0%
F	Études / Travaux Siège Social SIEIL	431 000	431 000	0,0%
I	Petit investissement (mobilier ...)	20 000	20 000	0,0%
F+I	Échéances dette (remboursement capital + intérêts)	835 000	825 000	-1,2%
F+I	Autres dépenses (charges exceptionnelles, remboursements, avances sur marchés ...)	682 000	610 000	-10,6%
PCRS		365 000	216 000	-40,8%
F	Charges de personnel - remboursé par Budget Annexe	165 000	172 000	4,2%
F	Versement de la Subvention d'Equilibre au budget annexe	200 000	44 000	-78,0%

		RECETTES en €		
		BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Evolution % 2024 / 2023
TOTAL RECETTES		12 814 000	13 183 500	2,9%
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		12 599 000	13 011 500	3,3%
F+I	FCTVA	31 000	35 000	12,9%
F	Perception de la Taxe Communale de Consommation Finale de l'Électricité	11 500 000	11 500 000	0,0%
F+I	Redevances de concession (R1)	745 000	1 145 000	53,7%
F+I	Autres recettes	323 000	331 500	2,6%
INFORMATIQUE		50 000	-	-100,0%
F+I	Parcours Cybersécurité	50 000	-	-100,0%
PCRS		165 000	172 000	4,2%
F	Remboursement par le budget annexe PCRS des charges de personnel	165 000	172 000	4,2%
Disponible dégagé par les dépenses et recettes de l'Administration Générale (Recettes - Dépenses)		4 901 900	6 266 425	

Électricité

Concernant sa compétence historique, l'Électricité, le SIEIL maintient son cap de maîtrise des besoins de financement de la compétence, avec la mise en oeuvre des décisions prises en 2020.

Dans le cadre de la mise à jour de la prospective pour 2024, des ajustements sont apportés pour prendre en compte les nombreuses demandes des collectivités, ainsi que le projet de dévoiement des réseaux dans le cadre de la construction de la deuxième ligne de tramway, tout en veillant à préserver le travail sur l'équilibre financier de la compétence.

Ainsi, le volume des travaux récurrents sur les réseaux d'électrification est porté à 17 M€ TTC annuels pour le millésime 2024 et l'enveloppe pour le fonds de concours Télécommunications reste à 250 000 €.

Concernant la deuxième ligne de tramway, 100 000 € sont inscrits au titre des études en 2024. Les travaux, prévus sur 2025 et 2026, feront l'objet d'une participation des collectivités à hauteur de 80% du coût des travaux HT et d'un emprunt dédié.

À ces enveloppes nouvelles, s'ajoutent les Crédits de Paiement 2024 pour les opérations lancées sur les exercices précédents.

À noter que dans le cadre du nouveau contrat de concession, à compter du 1^{er} avril 2023, les crédits pour les travaux sont valorisés en Hors Taxes, et non plus en TTC, la récupération de TVA se faisant par demande auprès des services fiscaux, sans inscription de crédits en recettes.

	DÉPENSES en €		
	BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
TOTAL DÉPENSES	22 203 522	17 927 184	-19,3%
I TRAVAUX GERES EN AP/CP	20 572 563	16 379 684	-20,4%
I TRAVAUX DEUXIEME LIGNE DE TRAMWAY EN AP/CP	0	100 000	ns
I FONDS DE CONCOURS GERES EN AP/CP	450 459	295 000	-34,5%
F Charges de personnel - liées à la compétence ÉLECTRICITÉ	915 000	1 000 000	9,3%
F Contrôle du Concessionnaire	65 500	50 500	-22,9%
F Achat de Prestations au Budget PCRS	200 000	100 000	-50,0%
F Autres dépenses	0	2 000	ns

	RECETTES en €		
	BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
TOTAL RECETTES	16 536 220	13 480 264	-18,5%
I RECETTES GÉRÉES EN AP/CP	14 322 871	11 980 264	-16,4%
I Récupération de TVA (Enedis)	613 350	-	-100,0%
F Redevance R2 (part Electricité)	1 600 000	1 500 000	-6,3%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes) en €	5 667 302	4 446 920
--------------------------------------------------	-----------	-----------

Éclairage public

Au 1^{er} janvier 2024, la compétence Éclairage Public regroupera 195 communes et 4 intercommunalités, avec les adhésions courant 2023 des communes de Chinon et Villaines-les-Rochers et de la Celle-Saint-Avant au 1^{er} janvier 2024.

En 2021, les cotisations statutaires (coût par habitant) et de maintenance (coût par point lumineux) ont été révisées, avec une évolution des montants jusqu'en 2025. L'objectif étant de tendre vers l'équilibre financier de la compétence, tout en améliorant

la qualité du service, avec le développement de l'exploitation des réseaux et une connaissance précise du patrimoine grâce aux audits et à la géolocalisation.

En 2024, les communes acquitteront 1,00 € par habitant et les intercommunalités 0,35 € par habitant pour la cotisation statutaire. Le montant de la cotisation maintenance est fixé à 27,11 € par point lumineux.

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
TOTAL DÉPENSES		7 688 629	7 334 472	-4,6%
I	TRAVAUX GÉRÉS EN AP/CP	5 168 328	5 152 472	-0,3%
I	FONDS DE CONCOURS GERES EN AP/CP	327 300	-	-100,0%
I	Géolocalisation des Ouvrages EP	200 000	100 000	-50,0%
I	Audit d'éclairage public (mise à jour)	50 000	20 000	-60,0%
F	Charges de personnel - liées à la compétence ECLAIRAGE PUBLIC	337 000	347 000	3,0%
F	Maintenance Préventive et Curative	950 000	1 040 000	9,5%
F	Exploitation des réseaux	656 000	500 000	-23,8%
I+F	Autres dépenses (dont reversement part Fonds vert revenant aux communes)	-	175 000	ns

		RECETTES en €		
		BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
TOTAL RECETTES		5 254 335	5 343 796	1,7%
I	RECETTES GÉRÉES EN AP/CP	2 184 335	1 773 796	-18,8%
I+F	FCTVA	860 000	700 000	-18,6%
I+F	Fonds vert	-	435 000	ns
F	Cotisations statutaires (collectivités adhérentes)	255 000	285 000	11,8%
F	Cotisations maintenance (collectivités adhérentes)	1 205 000	1 400 000	16,2%
F	Redevance R2 (part ÉCLAIRAGE PUBLIC)	750 000	750 000	0,0%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes) en €	2 434 294	1 990 676
--------------------------------------------------	-----------	-----------

Gaz

Le gaz en réseau est indispensable à la contribution du mix énergétique, eu égard au développement de la méthanisation et à la production de biogaz.

Le SIEIL assure une veille technico-économique, étudie tous les dossiers proposés et mène de nombreux échanges avec les concessionnaires pour continuer à développer l'offre de gaz en réseau tout en optimisant et maîtrisant les participations financières aux travaux des communes et du SIEIL.

La multiplication en Indre-et-Loire des projets d'injection de biométhane engendre l'étude de projets d'installation de stations GNV sur notre territoire.

Par ailleurs, le nouveau modèle de contrat de concession des réseaux de distribution de gaz signé entre la FNCCR, GRDF et France Urbaine en 2022 devrait être un outil au service de la transition énergétique des territoires. L'étude de sa déclinaison sur le territoire local entre le SIEIL et GRDF débutera en 2024.

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
TOTAL DÉPENSES		684 800	681 300	-0,5%
I	Part SIEIL - Premier établissement réseaux (GPE)	184 300	184 300	0,0%
I	Part Commune - Premier établissement réseaux (GPE)	79 000	79 000	0,0%
I	Part SIEIL - Extension réseaux (GEX)	170 000	170 000	0,0%
I	Part Commune - Extension réseaux (GEX)	73 000	73 000	0,0%
F	Charges de personnel - liées à la compétence GAZ	66 000	66 000	0,0%
F	Contrôle du concessionnaire	12 500	13 000	4,0%
F	Daignostics techniques et financiers des concessions	50 000	40 000	-20,0%
F	Reversement aux communes d'une part de redevance	50 000	56 000	12,0%

		RECETTES EN €		
		BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
TOTAL RECETTES		190 000	190 000	0,0%
I	Remboursement de la subvention d'équilibre par commune (GPE)	31 000	31 000	0,0%
I	Remboursement de la subvention d'équilibre par commune (GEX)	14 000	14 000	0,0%
F	Redevances de concession (R1)	145 000	145 000	0,0%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes) en €	494 800	491 300
---------------------------------------------------------	---------	---------

SIG

La transformation du Système d'Information Géographique en cours permettra d'intégrer les évolutions technologiques issues de la précision cartographique du PCRS et proposer de nouveaux services plus accessibles aux différents utilisateurs (élus et agents du SIEIL, collectivités ou prestataires des différentes compétences).

Ces nouveaux services seront proposés en 2024 aux collectivités adhérentes, au service de leurs besoins d'aménagement et de gestion. Les nouvelles modalités de cotisation sont présentées au Comité syndical suivant le ROB.

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
TOTAL DÉPENSES		160 000	100 000	-38%
I	Matériel informatique, Logiciels	23 000	5 000	-78,3%
F	Prestations de service et maintenance des logiciels	52 000	10 000	-80,8%
F	Charges de personnel - liées à la compétence SIG	85 000	85 000	0,0%

		RECETTES en €		
		BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
TOTAL RECETTES		-	-	ns
F	Cotisation statutaire SIG	-	-	ns

Besoin de Financement (Dépenses - recettes) en €	160 000	100 000
---------------------------------------------------------	---------	---------

Transition Énergétique

Le SIEIL a signé une convention avec STORENGY pour le projet MÉTHYCENTRE. Une AP de 1 050 000 € a ainsi été ouverte pour la création d'une unité électrolyse permettant de produire et de stocker de l'hydrogène (650 000 € sous la forme de subventions et 400 000 € au titre de l'acquisition). 600 000 € ont déjà été versés depuis 2020. Le solde devrait être versé en 2024.

Concernant la compétence IRVE, la gestion des bornes de recharge installées par le SIEIL est toujours assurée par la SPL

MODULO. Par ailleurs, le Schéma Directeur des IRVE présenté ce jour en Comité syndical définira les besoins à venir.

Le programme de transition énergétique est maintenu pour répondre aux demandes des collectivités désireuses de s'engager dans une démarche de sobriété énergétique de leurs bâtiments. Il en est de même pour le programme d'acquisition de véhicules électriques.

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
TOTAL DÉPENSES		2 443 600	1 920 000	-21,4%
I	Aides aux collectivités - véhicules électriques	40 000	40 000	0,0%
I	Programme "sobriété énergétique" (fonds de concours)	482 000	250 000	-48,1%
I	PROJET METHYCENTRE (AP/CP)	-	450 000	<i>ns</i>
F	Groupement d'achat d'énergies	8 600	20 000	132,6%
F	Ateliers de sensibilisation dans le cadre du PCAET et des conventions d'accompagnement par l'économiste de flux	15 000	25 000	66,7%
F	Aides aux communes - Programme ACTEE (audits + maîtrise d'œuvre)	100 000	100 000	0,0%
F	Participation versée à SPL MODULO - Gestion des bornes	860 000	650 000	-24,4%
I	Intervention sur Parc IRVE existants	171 000	150 000	-12,3%
I	Construction - Nouveau Programme - IRVE	767 000	-	-100,0%
I	Schéma Départemental des IRVE	-	235 000	<i>ns</i>

		RECETTES en €		
		BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
TOTAL RECETTES		456 000	289 000	-36,6%
I	FCTVA (lié à la construction des IRVE)	7 000	50 000	614,3%
I	Participations FACE et ADVENIR - Programme IRVE	300 000	45 000	-85,0%
F	Groupement d'achat d'énergies	11 000	30 000	172,7%
F	Programme ACTEE	113 000	110 000	-2,7%
F	Participations communes dans le cadre des conventions d'accompagnement par l'économiste de flux	-	4 000	<i>ns</i>
F	Primes Certificats d'Économie d'énergies	25 000	50 000	100,0%

Primes Certificats d'Économie d'énergies en €	1 987 600	1 631 000
------------------------------------------------------	------------------	------------------

Projets innovants et autres projets

Dans le cadre du mandat débuté en 2020, le SIEIL a engagé des réflexions autour de plusieurs projets innovants qui se poursuivent en 2024 et sur les exercices ultérieurs :

- **L'intelligence des territoires** (gestion dynamique de l'éclairage public, mutualisation de l'achat de supervision adaptée aux besoins publics, flexibilité des réseaux d'énergies...). Ce projet est mené dans le cadre d'un partenariat avec le SMO Touraine Numérique,

- **Le développement d'écosystèmes d'hydrogène vert** (mobilité, usages liés aux bâtiments, usages industriels),
- L'installation de stations de distribution de GNV.

		DÉPENSES en €		
		BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
TOTAL DÉPENSES		324 840	1 826 000	462,1 %
I	Territoires Intelligents	24 840	1 126 000	4433,0%
I	Projet Hydrogène	100 000	400 000	300,0%
I	Projet stations GNV	200 000	300 000	50,0%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes) en €	324 840	1 826 000
---------------------------------------------------------	----------------	------------------

Équilibre global - Budget principal

	DÉPENSES en €		
	BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
Administration générale	7 912 100 €	6 917 075 €	-13%
Électricité	22 203 522 €	17 927 184 €	-19%
Éclairage public	7 688 629 €	7 334 472 €	-5%
Gaz	684 800 €	681 300 €	-1%
SIG	160 000 €	100 000 €	-38%
Transition énergétique	2 443 600 €	1 920 000 €	-21%
Projets innovants et autres projets	415 840 €	1 826 000 €	339%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES (A)	41 508 491 €	36 706 031 €	-12%

	RECETTES en €		
	BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
Administration générale	12 814 000 €	13 183 500 €	3%
Électricité	16 536 220 €	13 480 264 €	-18%
Éclairage public	5 254 335 €	5 343 796 €	2%
Gaz	190 000 €	190 000 €	0%
SIG	0 €	0 €	ns
Transition énergétique	456 000 €	289 000 €	-37%
Projets innovants et autres projets	0 €	0 €	ns
TOTAL RECETTES RÉELLES (B)	35 250 556 €	32 486 560 €	-8%

	BESOIN DE FINANCEMENT en €		
	BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
Administration générale	-4 901 900 €	-6 266 425 €	28%
Électricité	5 667 302 €	4 446 920 €	-22%
Éclairage public	2 434 294 €	1 990 676 €	-18%
Gaz	494 800 €	491 300 €	-1%
SIG	160 000 €	100 000 €	ns
Transition énergétique	1 987 600 €	1 631 000 €	-18%
Projets innovants et autres projets	415 840 €	1 826 000 €	339%
TOTAL RECETTES RÉELLES (C)	6 257 935 €	4 219 472 €	-33%

Besoin de Financement (A-B)	6 257 935 €	4 219 472 €	-33%
Mobilisation des contrats de prêts (C) (signés fin 2022)	2 000 000 €	0 €	-100%
Emprunt d'Équilibre (A-B-C) (hors prise en compte du résultat des exercices précédents)	4 257 935 €	4 219 472 €	-1%

Budget annexe Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le budget annexe du PCRS a été créé au 1^{er} janvier 2019 afin d'identifier les flux en dépenses et en recettes relatifs à ce service public industriel et commercial.

Après avoir subi de plein fouet la crise sanitaire qui a ralenti la production de données et la modification des échéances d'entrée en vigueur du dispositif anti-endommagement des réseaux qui freine l'adhésion des collectivités, le service PCRS dispose désormais d'une cartographie étoffée et d'outils qu'il peut proposer à de nouveaux partenaires. Ainsi, le SIEIL recourt de manière de plus en plus importante aux données fournies

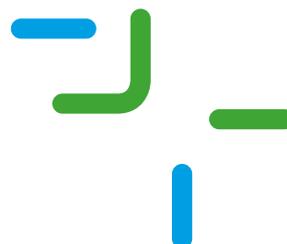
par le PCRS. Par ailleurs, des négociations sont en cours avec les gestionnaires de réseaux pour la fourniture des données et devraient aboutir sur l'exercice 2024. Désormais, l'objectif est de poursuivre l'inscription du PCRS dans une offre globale de services à destination des collectivités centrée sur la diffusion de données géographiques essentielles pour la gestion de leurs métiers et la connaissance patrimoniale de leur territoire.

		DÉPENSES en €			
		CA 2022	BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
TOTAL DÉPENSES		254 746	526 491	402 000	-23,6%
I+F	Remboursement Annuité de la Dette	76 677	77 400	76 700	-1%
I	Acquisitions matériel / logiciel	950	210 804	89 800	-57%
F	"Charges de Personnel 1 ingénieur + 2 techniciens"	159 820	165 000	172 000	4%
F	Fonctionnement du Service PCRS	17 300	69 736	60 500	-13%
I+F	Autres dépenses imprévues	-	3 550	3 000	-15%

		RECETTES en €			
		CA 2022	BP + BS + DM 2023	Proposition pour BP 2024	Évolution % 2024 / 2023
TOTAL RECETTES		471 237	526 491	402 000	-24%
F	Subvention versée par le Budget Principal	61 327	200 000	44 000	-78%
F	Vente Prestations au Budget Principal du SIEIL - (Orthovoirie pour exploitation des réseaux)	86 280	80 000	90 000	13%
F	Vente Prestations - Prix relevé km - MEMBRES SIEIL	47 826	-	-	ns
F	Vente Prestations - Prix relevé km - PARTENAIRES PUBLICS	39 084	-	80 000	ns
F	Vente Prestations - Prix relevé km - PRIVÉS	28 296	30 000	30 000	0%
F	Cotisations membres du SIEIL	-	-	50 000	ns
I+F	Résultats d'investissement et de fonctionnement reportés	208 424	216 491	-	-100%
I	Emprunt	-	-	108 000	ns

Équilibre du Budget Annexe PCRS	216 491	-	-
----------------------------------------	----------------	----------	----------

Flux croisés avec le Budget Principal			
Dépenses			
Charges de personnel	159 820	165 000	172 000
Recettes			
Subvention versée par le Budget Principal + Vente de prestations au Budget Principal du SIEIL	147 607	280 000	134 000



12 - 14 rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 47 31 68 68 - Courriel : sieil@sieil37.fr
www.sieil37.fr